

**PROJET EDUCATIF TERRITORIAL
DE MANDRES-LES-ROSES
2022-2025**

REFERENTE PEDT/PLAN MERCREDI : Hélène CORDOEIRO

Coordonnées : 01 45 98 86 49 ou h.cordoeiro@mandreslesroses.fr

SOMMAIRE

I. PREAMBULE

II. PRESENTATION DU TERRITOIRE

III. PUBLIC CIBLE DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

1. Les établissements scolaires
 - a. L'école maternelle Ferme de Monsieur
 - b. L'école élémentaire Les Charmilles
 - c. Le collège Simone Veil
2. Les structures de loisirs
 - a. L'accueil de loisirs maternel Ferme de Monsieur
 - b. L'accueil de loisirs élémentaire Les Charmilles
 - c. Le Club Jeunes
3. Les familles

IV. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

1. Les établissements scolaires
 - a. Les horaires
 - b. Les équipements à disposition des enfants dans les écoles
2. L'existant en matière d'accueil enfance et jeunesse dans la Ville
 - a. Les accueils de loisirs maternel et élémentaire
 - b. Le Club Jeunes
 - c. La pause méridienne
 - d. Les séjours
3. Les locaux de l'école maternelle Ferme de Monsieur, véritable problématique pour tous les temps de l'enfant
4. Les passerelles
5. Les inscriptions et les tarifs
6. Les fonctions et les qualifications de l'encadrement
7. La place des jeunes et des enfants au sein des structures
8. Des actions tout au long de l'année
 - a. Dans la ville
 - b. Dans les écoles
9. Complémentarité entre le PEDT et les projets d'école

10. La communication
 - a. Entre l'école et les familles
 - b. Entre la ville et les familles
 - c. Entre les écoles et la ville
11. Mise à disposition de l'outil numérique
12. Les actions mises en place pour le développement de l'accueil des enfants en situation de handicap et l'accueil de leurs familles

13. La santé du public visé
 - a. Le médecin scolaire
 - b. Le psychologue scolaire
 - c. Les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap

V. LES POINTS FORTS ET LES POINTS FAIBLES DU TERRITOIRE

1. Les points forts
2. Les points faibles

VI. LES OBJECTIFS

VII. SYNTHESE DES OBJECTIFS

VIII. L'EVALUATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

1. La structure de pilotage
2. La coordination du projet
3. Les comités de suivi

IX. LE PLAN MERCREDI

I. PREAMBULE

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) est une démarche partenariale entre les différents éducateurs éducatifs que sont la Ville de Mandres-les-Roses, l'Education Nationale, les Services Départementaux de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'ensemble des partenaires éducatifs (enseignants et directeurs d'école, parents d'élèves, associations locales). Il précise la politique éducative de la Ville et articule tous les temps de l'enfant et du jeune, entre 3 et 17 ans, en fonction des ressources de la commune.

Il permet de :

- Mobiliser tous les acteurs du territoire autour d'un projet commun en faveur de la réussite éducative
- Fédérer des actions communes
- Contribuer au bien-être de l'enfant et du jeune sur les temps scolaire, péri et extrascolaire grâce à des actions individuelles et collectives leur permettant d'acquérir une estime de soi et une confiance en soi, nécessaires à leur épanouissement et à leur réussite éducative

Une approche partagée et globale du diagnostic doit permettre d'impulser la mise en place du PEDT.

II. PRESENTATION DU TERRITOIRE

Mandres les Roses est située en région Ile de France, à 25 km de Paris, dans le département du Val de Marne, dans le canton du plateau Briard.

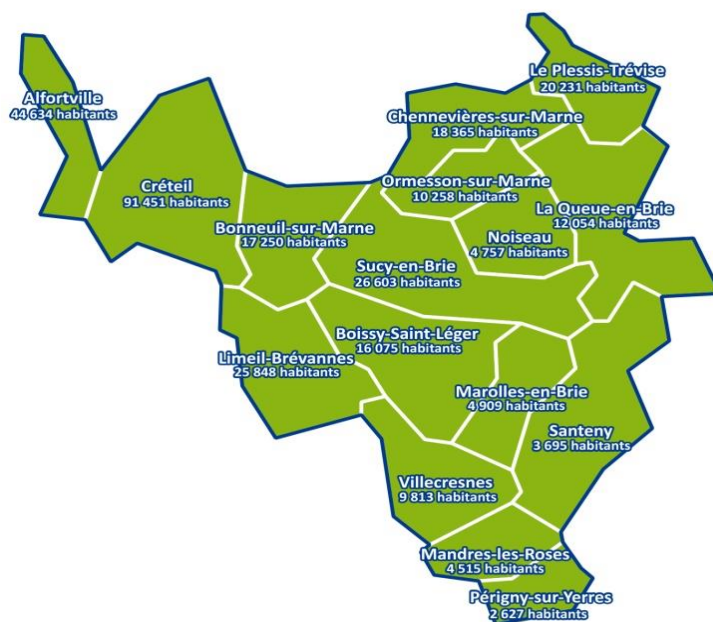
AVEC 4 766 HABITANTS (INSEE 2018) POUR UNE SUPERFICIE DE 330 HECTARES, C'EST UNE COMMUNE ENCORE AUX DEUX TIERS RURALE, QUI N'EST PAS ENCORE GAGNEE PAR L'URBANISATION MASSIVE DE LA REGION PARISIENNE, ALORS MEME QU'ELLE SE SITUE A PROXIMITE DE BANLIEUES PLUS URBANISEES.

SITUEE SUR UN PLATEAU A ENVIRON 90M D'ALTITUDE (ENVIRON 35M AU NIVEAU DE LA RUE DES VALLEES ET JUSQU'A 96M EN LIMITE AVEC SANTENY), ELLE CONSTITUE UNE ZONE DE TRANSITION ENTRE LA BANLIEUE PARISIENNE URBANISEE (YERRES, BRUNOY DANS L'ESSONNE ; BOISSY-SAINT-LEGER DANS LE VAL-DE-MARNE) ET LES PLAINES AGRICOLES DE SEINE-ET-MARNE.

La commune fait partie de la Métropole du Grand Paris et du Territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA).

L'ex-communauté de communes du Plateau Briard, composée de Villecresnes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Santeny et Périgny-sur-Yerres, a rejoint la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016. Il s'agit d'une intégration au territoire « T11 » avec la Plaine Centrale et le Haut du Val de Marne.

Situation de Mandres Les Roses au sein de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir



Néanmoins, le Plateau Briard est tourné vers l'Orée de la Brie (77) et Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (91 et 77).

25 000 habitants sont répartis sur ces 5 communes. Aucune gare n'est implantée sur cette zone. Seul un réseau de bus (lignes de bus 12 et 23 de la SETRA et les lignes, C, M et S de la STRAV) sillonne les communes vers Créteil, Boissy-Saint-Léger, Brie-Comte-Robert et Combs-la-Ville (77), Brunoy, Boussy-Saint-Antoine (91) et Mandres-les-Roses. Les lignes de RER (D et A) permettent un arrêt aux gares de Boussy-Saint-Antoine, Combs-la-ville et Brunoy.

La route nationale 19 traverse le territoire depuis Créteil vers la Seine et Marne. Cet axe est fortement utilisé pour rejoindre les grands centres urbains.

La commune est connue pour sa production de roses. Un train qui ne circule plus aujourd'hui les emmenait jusqu'à Paris où elles étaient vendues. Raymond Radiguet évoque ce « train des roses » dans Le diable au corps.

Considéré comme rural, le territoire évolue et attire des familles souhaitant bénéficier d'un cadre de vie proche de la ville. Ainsi depuis quelques années, il est constaté :

- Un rajeunissement de la population
- L'augmentation de construction de logements sociaux pour se conformer à la loi SRU
- Une augmentation de la population depuis 2007 en raison de la réalisation de plusieurs programmes immobiliers

La ville dispose de plusieurs équipements :

- 2 gymnases dont 1 commun avec le collège de la ville qui à ce jour est fermé pour des raisons de sécurité
- 2 terrains de tennis
- 1 terrain de football
- 1 salle de spectacle (capacité places assises 180 personnes)
- 1 salle de danse
- 1 dojo
- 1 micro-crèche
- 1 bibliothèque municipale remplacée à terme par une médiathèque gérée par Grand Paris Sud Est Avenir
- 2 parcs à jeux pour les enfants de 2 à 12 ans
- 2 parcs

Par ailleurs, la commune dispose d'un patrimoine historique : la Ferme de Monsieur, fief de Monsieur, frère de Louis XVI.

III. PUBLIC CIBLE DU PEDT

1. Les établissements scolaires

3 établissements scolaires à Mandres-les-Roses : 1 école maternelle, 1 école élémentaire et 1 collège

a. Ecole maternelle Ferme de Monsieur

- 8 classes pour 203 élèves
- 70 élèves en petite section
- 54 élèves en moyenne section
- 79 élèves en grande section

L'école maternelle n'accueille pas d'enfants de moins de 3 ans.

b. Ecole élémentaire les Charmilles (école d'application)

- 12 classes pour 337 élèves
- 71 élèves en CP
- 64 élèves en CE1
- 75 élèves en CE2
- 70 élèves en CM1
- 57 élèves en CM2

Soit un total de 20 classes pour 540 élèves.

c. Collège Simone Veil

- 6^{ème} : 118 élèves (4 classes)
- 5^{ème} : 99 élèves (4 classes)
- 4^{ème} : 107 élèves (4 divisions)
- 3^{ème} : 121 élèves (5 classes)

Soit un total de 17 classes pour 445 élèves

2. Les structures de loisirs

3 structures de loisirs à Mandres-les-Roses, une structure pour les moins de 6 ans, 1 pour les 6/11 ans et 1 pour les 11/17 ans

a. Accueil de loisirs maternel Ferme de Monsieur

Effectifs moyens :

- Accueil pré scolaire : 15
- Pause méridienne : 150
- Accueil post scolaire : 50
- Mercredi : 33
- Vacances de la Toussaint : 26
- Vacances de Noël : 17
- Vacances d'hiver 22
- Vacances de printemps :
- Vacances d'été (juillet) :
- Vacances d'été (août) :

b. Accueil de loisirs élémentaire Les Charmilles

Effectifs moyens :

- Accueil pré scolaire : 37
- Pause méridienne : 237
- Accueil post scolaire : 64
- Mercredi : 40
- Vacances de la Toussaint : 37
- Vacances de Noël : 18
- Vacances d'hiver 23
- Vacances de printemps :
- Vacances d'été (juillet) :
- Vacances d'été (août) :

c. Club jeunes

Effectifs moyens :

7 jeunes **entre 11/17 ans** sont accueillis en moyenne pendant les vacances scolaires (fermeture en août).

3. Les familles

- 373 familles ont au moins 1 enfant scolarisé à l'école maternelle et/ou élémentaire
- 250 familles soit 67% ont fait calculer leur quotient familial
- Répartition des familles par tranche de quotient :
 - A (revenus de 0 à 363,15€) : 15,60 %
 - B (revenus de 363,16€ à 556,84€) : 10,80 %
 - C (revenus de 556,85€ à 740€) : 15,60 %
 - D (revenus de 740,01€ à 929,48€) : 20,80 %
 - E (revenus de 929,49€ à 1 121,05€) : 15,60 %
 - F (revenus de 1 121,06€ à 1 294,74€) : 8,40 %
 - G (revenus de 1 294,75€ à plus) : 13,20 %
- 11 familles non mandrionnes ne peuvent pas prétendre au calcul du quotient familial. Les familles qui quittent la ville en cours d'année conservent leur quotient familial jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- 102 familles n'ont pas communiqué leurs ressources soit 27 %. Les raisons sont diverses : oubli, refus, par manque d'information suffisante en direction des familles les plus fragiles...
- Les enfants de 10 familles ne fréquentent pas les services municipaux

IV. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

Les différents temps scolaire, péri et extrascolaire participent :

- Au développement de la personne et de la citoyenneté
- A l'apprentissage de l'autonomie et de la solidarité
- A la favorisation des relations entre les personnes et les relations de chaque personne au groupe

Les différents sites accueillant les enfants et les jeunes sont bien répartis sur le territoire de la commune, permettant l'accessibilité à pied de tous les services à toutes les familles. Toutes les structures sont faciles d'accès.

1. Les établissements scolaires

La commune de Mandres les Roses compte 2 écoles, une école maternelle et une école élémentaire ainsi qu'un collège. Les 2 écoles ne sont pas à proximité immédiate. Afin de faciliter les trajets, la commune a modifié leurs horaires. Ainsi les familles, ayant des enfants scolarisés à la fois en maternelle et en élémentaire, ont la possibilité d'accompagner leur enfant d'abord en maternelle puis en élémentaire.

Un pédibus permettant un transport depuis l'école maternelle vers l'école élémentaire a également été mis en place depuis plusieurs années du fait de cet éloignement afin d'apporter une solution pour acheminer les enfants à l'école élémentaire. Le pédibus est encadré par des animateurs des structures de loisirs et un ASVP connus des enfants et de leurs familles. Il permet également de désengorger les abords des écoles, de favoriser l'exercice physique, la socialisation, l'apprentissage des dangers de la rue, l'autonomie des enfants.

a. Les horaires

o *L'école maternelle Ferme de Monsieur*

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h25 à 11h25 et de 13h25 à 16h25

o *L'école élémentaire Les Charmilles*

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de : 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

o *Le collège Simone Veil*

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de : 8h15 à 18h05

Mercredi de : 8h15 à 12h35

b. Des équipements à disposition des enfants dans les écoles

L'école maternelle est composée de :

- o 8 classes dont 2 sont partagées avec l'accueil de loisirs
- o Une salle polyvalente et/ou de motricité
- o 2 dortoirs
- o Une cour de récréation dont un espace vert avec des jeux de cour

L'école élémentaire est composée de :

- 14 classes dont 1 utilisée en salle d'arts plastique et qui accueillera une 14^{ème} classe à la rentrée 2022/2023
- Une salle polyvalente
- Une BCD et salle informatique
- 2 salles d'accueil de loisirs
- 1 gymnase

L'école a été totalement reconstruite en 2015 afin de permettre la réunion de 2 sites jugés dangereux en raison de l'obligation pour certaines classes d'élèves de traverser une rue pour se rendre au restaurant scolaire et à l'accueil de loisirs. Un des sites composé de bâtiments en préfabriqué nécessitait une rénovation totale. L'autre site ne permettait pas d'accueillir l'ensemble des élèves.

L'ensemble des partenaires éducatifs ont été associés à la construction de la nouvelle école et de l'accueil de loisirs. Les élèves des classes de CM1 et CM2 ont suivi le chantier grâce à la mise en place d'un projet en partenariat avec le constructeur.

Le collège

Pour des raisons de sécurité, les élèves sont actuellement accueillis dans des préfabriqués en attendant que l'établissement soit entièrement reconstruit. Pour la pratique du sport, le gymnase n'étant pas non plus accessible, un service de car a été mis en place par le Département afin de transporter les élèves vers d'autres villes du territoire mettant à disposition leurs équipements sportifs.

2. L'existant en matière d'accueil enfance et jeunesse sur la ville

Les déséquilibres engendrés par les concentrations urbaines, les évolutions de la structure familiale, les modes de vie, le travail, rendent plus que jamais indispensables les lieux d'accueil et de loisirs en dehors du temps scolaire.

A ce jour, il existe, dans la ville de Mandres les Roses, 3 équipements d'accueils de loisirs.

Des structures d'accueil de loisirs périscolaires existent dans chaque école. L'implantation des locaux des accueils de loisirs sur les sites scolaires permet la mutualisation des espaces, du matériel et la mise en place de projets communs, en partenariat avec l'école.

Les équipes d'animation sont composées d'animateurs et d'une direction.

Hormis la pause méridienne, tous les temps d'accueil sont déclarés auprès du SDJES.

Le projet pédagogique de chaque structure est mis à disposition des familles et des partenaires.

a. Les accueils de loisirs maternel et élémentaire

○ ***L'accueil de loisirs maternel Ferme de Monsieur***

Il est situé rue des Princes Wagram dans les locaux de l'école maternelle dans une résidence pavillonnaire. L'accueil de loisirs « Ferme de Monsieur » accueille les enfants de 3 à 6 ans.

L'école construite en 1988 dans un quartier pavillonnaire « la ZAC des Grands Champs » présente aujourd'hui de grandes insuffisances au niveau des locaux, notamment ceux de l'accueil de loisirs.

En 2021/2022, l'ouverture d'une 8^{ème} classe à l'école maternelle répondant à l'objectif du gouvernement d'accueillir 24 élèves par classe dans les classes de Grande Section, a obligé l'accueil de loisirs a partagé une salle avec l'école. Aujourd'hui, sur les 3 salles dédiées à l'accueil de loisirs (dont une située à l'étage), 2 sont partagées avec l'école et sont utilisées sur le temps scolaire en salle de classe. Cette mutualisation est compliquée, les équipes d'animation étant obligées de partager les locaux avec les enseignants ce qui peut parfois entraîner des conflits. Les enfants rencontrent également des difficultés à s'approprier l'espace sur les différents temps péri, extrascolaire et scolaire.

Ces locaux sur-utilisés et sur-occupés connaissent une dégradation des espaces, d'autant plus que l'école a plus de 30 ans.

Des travaux ont, toutefois, été effectués afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants.

En 2016, la cour de l'école a été entièrement rénovée.

En 2021, la ville de Mandres-les-Roses a souhaité, par la rénovation des espaces sanitaires de l'accueil de loisirs maternel, offrir aux enfants des conditions d'accueil respectueuses de l'autonomie et de l'intimité de chacun, conformément au projet pédagogique déployé par la ville.

Un programme de changement des fenêtres et des portes a été lancé depuis 2019.

Ces aménagements contribuent à qualifier l'accueil et renforcent l'épanouissement et la confiance des enfants et des familles.

○ ***L'accueil de loisirs élémentaire « les Charmilles »***

Il est situé rue Rochopt à proximité immédiate de l'école et d'un gymnase et en centre-ville. L'accueil de loisirs élémentaire « les Charmilles » accueille les enfants de 6 à 11 ans.

Les locaux dédiés à l'accueil de loisirs des Charmilles sont implantés au sein de l'école élémentaire et sont dans un excellent état (construction en 2015).

Les superficies sont suffisantes. L'accès des structures aux personnes en situation de handicap est possible.

○ ***Le fonctionnement des accueils de loisirs***

Les accueils de loisirs maternel et élémentaire sont ouverts :

Les accueils périscolaires :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h25 et de 16h25 à 19h à l'accueil maternel
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h à l'accueil élémentaire
- Mercredi de 7h30 à 19h accueils maternel et élémentaire

La journée du mercredi est organisée de la manière suivante :

- Un temps d'accueil échelonné et personnalisé des enfants et de leurs familles entre 7h30 et 9h30.
- Un temps libre et découverte des activités proposées ainsi que rappel du déroulement de la journée entre 9h30 et 10h. Un forum de discussion peut également être mis en place.
- Un temps d'activités entre 10h et 11h30. Elles sont variées et répondent à une thématique.
- Temps du repas entre 11h30 et 12h30. Une mixité par table (grands et petits) est un bon compromis pour canaliser le moment du repas mais aussi pour responsabiliser les plus âgés et rendre les plus petits plus autonomes. Les animateurs déjeunent avec les enfants permettant ainsi un échange et un véritable moment de partage.
- Chaque enfant goûte tous les plats et se sert suivant son appétit. Il a le droit de ne pas aimer mais se doit de respecter les lieux, le personnel de service et la nourriture. Chaque enfant dispose d'un temps suffisant pour déjeuner à son rythme et pour débarrasser sa place. Il s'agit d'un temps éducatif et de convivialité.
- A partir de 12h30, un temps calme ou une sieste pour les plus petits en maternel est proposé. Le réveil est échelonné en fonction des besoins de l'enfant.
- Un temps d'activités entre 14h et 16h. Il est suivi d'une évaluation en fin de journée.
- Un temps convivial autour du goûter entre 16h et 17h.

- Départ des enfants, en échelonné, entre 17h et 19h. Pendant ce temps, des jeux extérieurs, des jeux de société, ... sont proposés aux enfants. Les familles sont accueillies par les animateurs et peuvent échanger. Une attention particulière est portée à cet accueil.
- Le mercredi les familles ont la possibilité d'inscrire leur enfant en demi-journée, soit de 7h à 13h30 ou soit de 11h30 à 19h.
- Le mercredi, en élémentaire comme en maternel la fréquentation est plus importante en matinée, une légère baisse des effectifs est constatée en après-midi. Cette baisse est due aux activités proposées en parallèle par les associations de la commune. En effet, la commune dispose sur son territoire d'un tissu associatif riche, actif et dense assurant un certain nombre de services à la population notamment en ce qui concerne l'enfance et la jeunesse
- Dans la mesure du possible, les équipes sont stables permettant ainsi aux enfants d'avoir un référent par tranche d'âge.

Les accueils extrascolaires :

- Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h accueils maternel et élémentaire

Comme pour les mercredis, l'inscription en demi-journée est possible mais uniquement pour l'accueil de loisirs maternel. La journée type est identique à celle des mercredis.

Pour l'ensemble des structures primaires :

Le taux d'occupation est irrégulier selon les sites d'accueil et les périodes.

Il est constaté malgré tout, chaque année une hausse des effectifs de février à juillet sur l'ensemble des structures de loisirs.

Dans l'ensemble, les besoins des familles sont actuellement bien couverts, elles sont globalement satisfaites des services proposés en direction de l'enfance jeunesse et expriment peu d'attentes (pas de remontées en conseil d'école, lieu d'échange et d'évaluation concernant les structures de loisirs, pas de plaintes au niveau du service).

En conclusion, les accueils de loisirs accueillent, sans interruption les 3-11 ans et répondent de manière significative aux besoins des familles même si celles-ci participent de manière ponctuelle à la vie des structures et aux différents projets.

L'offre d'accueil est riche, variée, adaptée aux enfants et aux jeunes. Les projets répondent aux besoins des enfants et aux jeunes, aux rythmes, avec des activités adaptées à chaque tranche d'âge.

b. Le club jeunes

Le club jeune accueille les jeunes de 11 à 17 ans.

Il est situé dans le parc Beauséjour. La structure dispose d'un local rénové en 2016, en bon état. Le local dispose d'une grande salle et d'une cuisine aménagée. Ce local est peu utilisé puisque les activités proposées se déroulent principalement à l'extérieur.

Le club jeune 11-17 ans est peu fréquenté. Cette structure fonctionne actuellement sous la direction de l'accueil de loisirs élémentaire. La structure est ouverte uniquement pendant les vacances scolaires (sauf août). Les horaires sont fluctuants et dépendent des activités proposées, ceci ne semblant pas poser de problème aux jeunes et aux familles.

Il accueille en moyenne 7 jeunes. La tranche d'âge 14/17 ans ne fréquente pas ou peu le Club Jeunes.

Depuis, quelques années des activités, séjours ou week-ends sont annulés faute de participants. En 2021, il est constaté une hausse des effectifs sur les activités et les séjours. A titre d'exemple, le séjour organisé en juillet 2021 était complet. En raison de la forte demande, des places supplémentaires ont été ouvertes afin de permettre aux jeunes inscrits sur liste d'attente d'y participer.

Le séjour proposé pour 2022 ne semble pas attirer les jeunes. Le nombre d'inscrits tend à une annulation de celui-ci.

c. La pause méridienne

Plus de 80% des élèves déjeunent dans les 2 restaurants scolaires de la ville. La pause méridienne doit être un moment de détente et de convivialité pour les enfants.

Il s'agit, durant ce temps, d'assurer à l'enfant la prise d'un repas équilibré en lien avec ses besoins nutritionnels et un temps d'initiation à la vie collective et à la citoyenneté, dans le respect de son rythme. Il vise avant tout à créer un espace de détente et de bien-être pour les enfants. La pause méridienne est donc un temps éducatif et convivial qui comprend les temps de repas et d'animation.

En janvier 2022, les familles et les enfants inscrits au restaurant élémentaire ont été sollicités par le biais d'un questionnaire sur leur avis et leurs attentes au niveau de la pause méridienne.

Ce questionnaire a permis d'améliorer certains axes :

Améliorer la qualité des repas et des goûters :

- Augmentation de la qualité et des labels pour les viandes et poissons
- Goûters à 3 composantes, réduction des produits industriels, le pain reste l'aliment privilégié
- Poursuite de l'observatoire du goût et pesée des déchets permettant d'évaluer la consommation de chaque élément du repas.
- Permettre aux enfants de noter par un système de « smileys » de couleur le repas

Lutter contre le gaspillage alimentaire :

- Tri des déchets
- Animation contre le gaspillage
- Affichage journalier du nombre de déchets
- Repas à 4 composantes

Diminuer le bruit :

- Instauration d'un système indiquant aux enfants le volume de bruit

Former les équipes :

- Formation des directeurs et coordinatrice. Objectifs : identifier les besoins de l'enfant pendant le temps du repas, gérer un groupe d'enfants et l'organisation à mettre en œuvre, adopter une attitude éducative avec les enfants, favoriser un accueil et des transitions de qualité avec les autres temps de la journée de l'enfant

Amélioration de l'accueil :

- Mise en place « d'ambassadeurs » chargés d'améliorer l'accueil
- Communication du menu la veille et de manière lisible (au « posca » sur une vitre du réfectoire donnant directement sur la cour de récréation)
- Mise en place de support sur chaque table précisant la règle du jour, une devinette autour du repas, une astuce culinaire

Les horaires :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h25 à 13h25 en maternelle
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13h30 en élémentaire

d. Les séjours

La commune organise des séjours pour les enfants de 4 à 17 ans.

A chaque séjour les familles, les enfants ainsi que les jeunes sont conviés à une réunion d'information, durant laquelle le projet pédagogique est exposé, ainsi que le fonctionnement, la vie quotidienne, le suivi sanitaire etc... Les familles comme les enfants peuvent questionner l'équipe encadrante.

A l'issue des séjours, ils sont conviés à une soirée avec diaporama autour d'un verre de l'amitié.

Depuis 2020, la commune s'intègre dans le dispositif « colos apprenantes ».

Les séjours 2022 rencontrent peu de participants et ne semblent pas attirer les familles et leurs enfants.

3. Les locaux de l'école maternelle : véritable problématique pour tous les temps de l'enfant

Le site dispose de locaux sur-occupés et sur-utilisés présentant des dégradations et ne répondant plus aux besoins identifiés :

- Le réfectoire et le préau couvert sont trop petits pour le nombre d'enfants accueillis
- L'accueil périscolaire ne dispose pas de salles dédiées suffisantes. 2 salles sont partagées avec les classes et 1 autre salle se situe à l'étage
- La bibliothèque a été supprimée afin d'aménager un dortoir en raison de la scolarisation obligatoire dès 3 ans et qui a eu pour incidence une augmentation des effectifs de cette tranche d'âge
- La surface des sanitaires n'est pas suffisante

4. Les passerelles

Des passerelles sont organisées de manière ponctuelle afin que les enfants et les jeunes se familiarisent avec le fonctionnement des futures structures qui les accueilleront.

Ainsi, les enfants accueillis au multi-accueil effectuent une visite de l'école maternelle en juin. Les enfants de l'accueil de loisirs maternel sont amenés, quant à eux, à se rendre à l'accueil de loisirs élémentaire plusieurs fois dans l'année pour des activités communes ou pour

partager un déjeuner permettant ainsi aux 5/6 ans de découvrir le restaurant scolaire qui fonctionne sous forme de self.

Les enfants accueillis à l'accueil de loisirs élémentaire et scolarisés en classe de CM2 peuvent être amenés à participer à des sorties ou à des activités avec les jeunes inscrits au Club Jeunes.

5. Les inscriptions et les tarifs

Les inscriptions :

Un portail famille a été mis en place afin d'ajuster au mieux les effectifs d'encadrement des animateurs dans les différentes structures et de faciliter les inscriptions pour les familles.

Cette mise en place constitue une étape importante dans la modernisation des relations entre les mandrions et les services municipaux.

C'est un outil de gestion moderne, performant et simple d'utilisation qui permet de dématérialiser les démarches administratives liées au service enfance jeunesse. Les familles peuvent, ainsi, gérer 7 jours/7 et 24 heures/24 leur compte « famille ».

Elles peuvent réserver ou annuler des prestations pour leur enfant en ligne selon un calendrier pré-établi. Les prévisions en personnel, la commande des repas et des goûters sont ainsi mieux ajustées.

Pour les familles n'ayant pas accès à internet, le portail famille est accessible en mairie, grâce à la mise à disposition d'un poste informatique connecté à internet et utilisable en « libre-service » aux horaires habituels d'ouverture de la mairie.

Cependant et malgré une amélioration, il est encore constaté une différence entre les effectifs réels et les pré-inscriptions. La commune rencontre encore des difficultés à affecter le personnel en fonction des besoins et à assurer des commandes de repas et de goûters au plus juste.

Chaque accueil de loisirs est équipé de tablettes, véritable outil permettant le pointage des enfants mais également d'avoir accès aux coordonnées des familles et aux fiches sanitaires.

Les tarifs :

Un tarif forfaitaire est appliqué aux familles pour les accueils pré-scolaires, post-scolaires et post-APC

Un tarif en fonction des ressources de la famille est appliqué pour la restauration scolaire, les mercredis et vacances scolaires. Le service Enfance Jeunesse Population peut être amené à repérer des familles en difficulté, les diriger et les accompagner vers le CCAS de la Ville.

6. Fonctions et qualifications de l'encadrement

Afin de perfectionner et de développer les projets, la commune dispose d'une coordinatrice, d'un directeur dans chaque structure, et d'un personnel qualifié et investi auprès des enfants.

La commune finance des formations (BAFA, BPJEPS, PSC1) ainsi que des formations professionnelles par l'intermédiaire de la SDJES et du CNFPT.

Chaque structure de loisirs dispose d'un directeur diplômé BPJEPS. La commune a financé cette formation pour un directeur BAFD.

En cas d'absence d'un directeur, au regard de la proximité des structures, le directeur de l'autre structure prend le relais. La coordinatrice peut également être amenée à prendre la direction d'une des structures

Le personnel vacataire est fidélisé par un emploi du temps fixe à l'année, afin d'avoir une équipe pérenne et répondant aux normes d'encadrement exigées par la DDICS. Toutefois, il est à noter de nombreuses absences et des problèmes de recrutement.

La commune propose aux AESH de participer à l'encadrement de la pause méridienne et des accueils du soir permettant à la fois de pallier les problèmes de recrutement et de permettre aux enfants en situation de handicap d'avoir un référent pendant les temps périscolaires.

Les animateurs et directeurs disposent de 3 heures de réunion hebdomadaire afin de faire émerger et organiser les différents projets. Les équipes de direction disposent de 1 heure supplémentaire pour échanger entre elles, organiser des projets en communs et se concerter sur les problématiques rencontrées

7. La place des jeunes et des enfants au sein des structures

Pour un meilleur accueil des enfants et des jeunes, un accueil personnalisé est réalisé dans chacune des structures.

Les enfants comme les jeunes sont invités sous forme de forum de discussion et lors des bilans de fin de journée à établir leur projet et à transmettre leurs idées. A chaque période des nouveaux projets sont développés afin d'offrir une variété d'actions et ainsi de permettre à chacun de s'y retrouver. Cette offre étant adaptée aux besoins, aux rythmes des enfants et jeunes.

Le bien-être des enfants et des jeunes est respecté et la bienveillance est véhiculée par les équipes d'encadrement.

8. Des actions tout au long de l'année

a. Dans la ville

Plusieurs manifestations récurrentes ont lieu tout au long de l'année et sont organisées par les services municipaux. Pour certaines d'entre elles, elles sont organisées en partenariat avec les associations mandrionnes.

A titre d'exemple, la fête de la Jeunesse, le Carnaval, la journée des Associations, la chasse aux œufs, la journée du patrimoine...

Des spectacles, des pièces de théâtre, des concerts sont également proposés gratuitement.

En 2021, un Conseil Municipal Jeunes a été mis en place. Lieu d'expression, d'écoute et de prise en compte de la parole des enfants et des jeunes sur la vie de la commune. Il permet aux jeunes de devenir des citoyens responsables conscients de leurs droits et devoirs. C'est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté. Les objectifs principaux sont :

- De participer à la vie citoyenne
- D'être acteur au sein de sa commune et de représenter les autres jeunes de la ville
- De réfléchir à des projets d'intérêt communal
- De travailler à leur mise en place

Une action « Prévention routière » en partenariat avec la Police Nationale a lieu chaque année à l'école élémentaire. Cette action a pour vocation d'être une opération nationale de prévention pour les élèves, qui enseigne au-delà des règles de circulation, le sens de la responsabilité individuelle, grâce à un ensemble de précautions, de réflexes et d'astuces supplémentaires permettant aux enfants d'assurer leur propre sécurité.

Afin de permettre aux enfants et aux jeunes d'accéder à la culture, la commune a mis en place le « coupon d'enseignement instrumental individuel » qui vise à promouvoir la pratique

instrumentale des mandrions de moins de 25 ans. Il permet de faire bénéficier aux familles d'une réduction de 150 € sur le tarif d'une inscription annuelle à la pratique d'un instrument de musique. Un partenariat a été mis en place avec les conservatoires du territoire.

Un budget de 45€ par élève est mis à disposition des écoles afin de leur permettre de développer des projets.

b. Dans les écoles

Le projet de l'école élémentaire Les Charmilles, les actions de l'école :

Les axes retenus :

- Harmoniser les pratiques pour favoriser la continuité du parcours des élèves en mathématiques
- Harmoniser les pratiques pour favoriser la continuité du parcours des élèves en français
- Créer, entretenir un climat propice aux apprentissages

Plusieurs actions sont mises en œuvre grâce au partenariat instauré avec, entre autres, la municipalité, l'USEP, Grand Paris Sud Est Avenir, des associations, les lieux de culture...).

A titre d'exemple, pour l'année 2021/2022 :

- Participation des CM2 à la commémoration du 11 novembre et à la journée de déportation
- Participation à la manifestation « Printemps des Poètes »
- Visite de la fondation Dubuffet à Périgny-sur-Yerres par les CP
- Visite de l'exposition de l'association d'arts plastiques Mandr'Art par les CP, les CE1-CE2 et les CE2
- Projet tour de France dans les classes de CE2 et CE1-CE2
- Chorale dans les classes de CE2 et CE1-CE2 avec GPSEA
- Ateliers scientifiques en CM2 avec GPSEA
- Formation As du Web du CE1 au CM2
- Séquence cirque en cycle 2 avec l'USEP
- Séquence tir à l'arc en cycle 3 avec l'USEP
- Participation à la Semaine Olympique et Paralympique des classes de CM1 et CM2
- Engagement de toutes les classes de l'école lors des Jeux Olympiques d'hiver, en lien avec le projet d'école

L'école est adhérente à l'association USEP, impliquant les élèves et leurs familles. La participation aux congrès départementaux permet des temps d'échange entre enfants, parents, et enseignants.

L'école étant labellisée Génération 2024, de nombreuses actions sont également en cours.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires permettent aux élèves, notamment, de travailler les techniques de débat.

Des rencontres autour des bilans périodiques et de temps de valorisation sont organisées afin de promouvoir une éducation partagée avec les familles.

Il n'existe pas, à ce jour, d'études surveillées ou dirigées au sein de l'école. Certaines familles demandent qu'elles soient rétablies mais actuellement aucun enseignant n'est volontaire pour en assurer l'encadrement.

L'association Lions Club située à Boussy-Saint-Antoine propose sur la Ville une aide aux devoirs. La commune met à disposition un local.

Une association mandrionne a également proposé pendant de nombreuses années une aide aux devoirs. Cette association, composée de bénévoles, n'existe plus aujourd'hui.

Le projet de l'école maternelle Ferme de Monsieur, les actions de l'école :

Les axes retenus :

- Mathématiques : approcher les quantités et les nombres
- Maîtrise de la langue : développer le langage oral et la prise de parole
- Climat scolaire : aller bien pour mieux apprendre

A l'école maternelle Ferme de Monsieur, différentes actions conjointes école /famille sont mises en place

- Fête du livre en avril
- Fête des jeux en mai
- Représentation de la chorale de l'école

Les accueils de loisirs périscolaires ont mis en place des objectifs en lien avec les projets d'école et plus particulièrement avec l'axe créer, entretenir un climat propice aux apprentissages à l'école élémentaire et le climat scolaire : aller bien pour mieux apprendre à l'école maternelle.

Les objectifs retenus sont :

- Favoriser les apprentissages de la vie quotidienne et développer l'estime de soi en encourageant la prise d'initiatives à travers la mise en place de jeux et de pôles d'activités permanents (coin dinette, tri couleurs, savoir faire et défaire ses chaussures grâce à des jeux d'habillement...)
- Favoriser les apprentissages et l'estime de soi avec la mise en place d'ateliers sportifs par cycle
- Mettre en place des règles de vie en collectivité avec la participation des enfants. Les règles sont en lien avec le règlement de l'école
- Développer l'envie de découvrir (mise en place d'ateliers d'expérience, manipulation...)
- Améliorer la capacité d'attention (jeux de société, patience...)
- Permettre les apprentissages grâce à des ateliers de relaxation
- Perfectionner les apprentissages et le bien être avec des initiations au yoga et au shiatsu grâce à des séances régulières et évolutives
- Développer la prise de parole avec la mise en place d'ateliers philo, des débats où la parole est distribuée
- Favoriser les apprentissages en mathématiques et en français grâce aux jeux de société et aux ateliers culinaires

Afin de développer la complémentarité des actions avec les projets d'école, les conseils d'école restent une instance partagée.

Le projet d'école est également transmis aux équipes d'animation.

Des échanges, partages et rencontres avec les enseignants et les animateurs sont constantes. La mise à disposition d'animateurs sur le temps scolaire et en lien avec le projet d'école a été sollicitée cette année à l'école élémentaire.

Une aide financière versée par la commune est également un appui pour le développement des projets d'école.

9. Communication

a. Entre les écoles et les familles

A l'école élémentaire Les Charmilles :

La communication avec les familles est possible sous plusieurs formes :

- a. Cahier de correspondance
- b. L'application « Educartable »
- c. Mails
- d. Appels téléphoniques

L'école souhaite maintenir un lien étroit avec les familles. Conformément à la charte de co-éducation présente dans les cahiers de correspondance, un dialogue constructif et bienveillant entre parents et enseignants est incontournable.

A l'école maternelle Ferme de Monsieur :

- Rencontre individuelle autour des « carnets de réussite »

Il est envisagé de mettre en place des blogs de classes via le site « Toutemonannée.com », site validé par le ministère de l'Education Nationale. Les familles pourront, ainsi, prendre connaissance des activités de manipulation et de motricité réalisées régulièrement dans les classes.

b. Entre la commune et les familles

La place des familles au sein des structures de loisirs est favorisée et est primordiale pour la commune.

Ainsi, tous les ans, en début d'année scolaire, une porte ouverte est organisée. Les familles sont invitées à découvrir de manière ludique les grands axes du projet éducatif, ainsi que ceux du projet pédagogique.

Les projets sont présentés sous forme d'un arbre pédagogique qui peut être décliné à l'envi. A titre d'exemple en élémentaire, la forme d'une maison en carton, construite par les enfants et les animateurs, propose sur les marches des escaliers, les valeurs éducatives de la commune puis sous les fenêtres les valeurs pédagogiques. Sur les volets, les objectifs du projet pédagogique sont déclinés et sur les fenêtrons, les projets d'animations. Chaque famille étant invitée à être force de proposition dans les actions à mener et les activités proposées. L'ensemble des propositions étant récolté dans la cheminée.

A l'accueil de loisirs maternel, le projet pédagogique a été proposé sous la forme d'un arbre regroupant aux racines les objectifs éducatifs, sur le tronc les objectifs pédagogiques sur les branches les projets d'animation, les feuilles représentant les actions pouvant être menées. Des feuilles ont ainsi été mises à disposition des familles afin d'y inscrire les actions souhaitées.

Il a été constaté que malgré cette présentation ludique peu de familles se sentent impliquées et ont proposées des idées.

A chaque fin de période de vacances scolaires, les familles sont également invitées à participer à des jeux, des spectacles, des expositions organisées par les enfants et les équipes d'animation. Ce sont souvent les mêmes familles qui participent et s'investissent. Ces événements sont pourtant très appréciés.

La fête de la jeunesse reste l'animation « phare ». Elle est organisée au mois de juin et de nombreuses familles sont présentes.

Malgré la mise en place d'actions pour impliquer les familles dans la vie des accueils, il est constaté que ces derniers restent pour elles essentiellement un moyen de garde.

A chaque rentrée scolaire, un guide enfance est distribué aux familles et est également mis en ligne sur le site de la ville.

Pour chaque nouvelle famille fréquentant les structures de loisirs sur le temps périscolaire ou extrascolaire, le guide enfance lui est remis ainsi que le programme d'activités. Les programmes sont expliqués afin de valoriser les actions proposées et une visite des locaux est organisée. Ce système est rassurant pour les nouvelles familles et permet de créer un lien, d'avoir un rapport privilégié avec les différents interlocuteurs des structures.

Tous les programmes d'activités sont à disposition des familles dans les structures d'accueil, les panneaux d'affichage, l'accueil de la mairie ou sur le site de la ville.

Toutes les informations sont également adressées aux familles par message via un logiciel professionnel Enfance et le portail famille. Le site et la page Facebook de la ville permettent également de communiquer. Les écoles et les accueils de loisirs disposent de panneaux d'affichage permettant aussi de relayer les informations.

Un ordinateur a été mis à disposition des familles, à l'accueil de la mairie. Un agent d'accueil accompagne les familles dans son utilisation et plus particulièrement pour la réservation des différents services péri et extrascolaires.

Quotidiennement, tous les mails adressés au service Enfance Jeunesse Population par les familles sont relevés et traités.

Le magazine municipal est également un vecteur de communication.

La communication entre l'association des parents d'élèves et la ville est constante. Elle permet d'échanger, d'améliorer et de partager tous les temps de l'enfant.

Un tableau lumineux permet aussi de transmettre les informations aux familles ne se rendant jamais sur les différents points d'accueil.

Ce panneau a les mêmes vocations que celui des accueils, excepté qu'il regroupe l'ensemble des informations utiles à la population (recrutement, spectacle etc.).

La commune est également associée à la réunion d'information de rentrée scolaire pour les familles dont les élèves sont scolarisés en CP ou pour les nouveaux arrivants. Cette réunion permet d'expliquer le fonctionnement des accueils périscolaires et restauration scolaire (modalités d'inscription...) et de répondre aux différentes questions des familles.

c. Entre les écoles et la ville

Les échanges entre les écoles et la ville sont également constants. Le service Enfance Jeunesse Population est l'interlocuteur privilégié des écoles. Toutes les demandes des écoles sont, ainsi, recensées et ventilées par ce service auprès des autres services municipaux, comme par exemple les services techniques, service culturel... Cette organisation permet ainsi de concentrer les demandes et d'en assurer un meilleur suivi.

Des points réguliers entre l'Inspection de circonscription et le service Enfance Jeunesse Population ont lieu notamment en matière de carte scolaire.

La communication entre les écoles et la Ville est essentiel et est un facteur de réussite éducative.

10. Mise à disposition d'outils numériques

La commune a fait le choix de financer des outils numériques dans les écoles. Ces outils sont un tremplin dans la réussite scolaire.

A l'école élémentaire :

Toutes les classes sont équipées d'un tableau numérique. Une salle informatique est également mise à disposition des élèves et des enfants pendant les temps péri extrascolaires.

A l'école maternelle :

Des tablettes ont été mise à disposition des classes de Grande Section.

11. Actions mises en place pour le développement de l'accueil des enfants en situation de handicap et l'accompagnement de leurs familles

Pendant les temps péri et extrascolaires, les enfants en situation de handicap et ayant des allergies alimentaires sont accueillis.

L'un des objectifs pédagogiques est la qualité de l'accueil individualisé, facteur déterminant pour le bon déroulement de l'intégration des enfants comme des familles au sein des structures.

Un premier contact avec les familles est établi afin de leur apporter un sentiment de confiance et de sécurité. Il permet également de leur montrer une volonté et une souplesse des équipes à accueillir leur enfant.

Les familles et leurs enfants sont, ensuite, rencontrés en amont, lors d'un entretien individualisé, avant l'arrivée de l'enfant dans la structure. L'ensemble des partenaires et des intervenants sont également conviés. A cette occasion, la famille et l'enfant visitent les locaux.

Cette première rencontre permet de faire connaissance avec l'enfant et sa famille. Elle permet de recueillir leurs besoins et d'évaluer leurs attentes, les possibilités d'accueil.

Parfois, il est proposé des journées d'adaptation afin de voir comment l'enfant s'intègre dans le groupe, pour lui donner aussi des repères et lui permettre de s'adapter aux enfants et à l'équipe d'encadrement.

Ce temps permet de mettre en place une période de transition entre la vie à la maison et la vie en collectivité, il aide la famille et l'enfant à se séparer en sécurité. La durée et le rythme

du temps d'adaptation peuvent être prévus avec la famille et réajustés en fonction des réactions de l'enfant.

Il est important, également, qu'un animateur référent ait en charge l'enfant. Il est un véritable lien entre l'équipe, l'enfant et sa famille.

Pour que la qualité de l'accueil soit pérennisée, il faut maintenir le lien avec la famille, avec les partenaires et les interlocuteurs. Il faut aussi permettre à l'enfant de pouvoir poursuivre, le cas échéant, ses soins pendant les temps de loisirs.

Les directeurs des accueils de loisirs ainsi que la responsable de service sont conviés aux réunions d'équipe éducative qui ont lieu à l'école lorsque l'enfant concerné est également accueilli dans les structures d'accueil. Participent à minima à cette équipe, la famille, l'enseignant de l'enfant, la psychologue scolaire, le médecin scolaire et le Centre Médico-psychologique de Boissy Saint Léger.

La présence de représentants de la commune lors de ces équipes éducatives permet de cibler les difficultés de l'enfant et de pouvoir mettre en place des actions adaptées mais également de demander la présence d'Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap pendant la pause méridienne.

Les locaux scolaires sont adaptés aux enfants porteurs de handicap, la circulation y est fluide et rassurante. En élémentaire, un ascenseur permet d'accéder aux étages. Du matériel étant parfois nécessaire pour accueillir l'enfant, le CCAS de la Ville peut être sollicité et prendre en charge celui-ci. A titre d'exemple, un lève-personne pour l'accueil d'un élève en élémentaire a été acheté par le CCAS.

Les enfants ayant des allergies alimentaires sont également accueillis. Un Projet d'Accueil Individualisé est mis en place et signé par la famille, l'école et la commune. Les familles fournissent un repas et un goûter adapté à l'enfant. Un tarif adapté est appliqué.

Si le PAI nécessite des soins particuliers, l'infirmière scolaire est sollicitée pour une formation auprès des équipes d'animation.

12. La santé du public accueilli

a. Le médecin scolaire

Il contribue à la réussite des élèves et participe à l'accueil et à l'accompagnement de chaque élève en fonction de ses besoins spécifiques.

Il réalise des visites médicales ayant pour objectifs principaux :

- Le diagnostic médical des difficultés susceptibles d'entraver la scolarité des élèves
- L'adaptation de la scolarité aux besoins des élèves avec des aménagements concertés avec l'équipe éducative
- Le lien entre la famille, l'école et le monde médical

Pour la troisième année consécutive, il n'y a plus de médecin sur le secteur. Actuellement, toutes les demandes sont transmises au Médecin Conseiller Technique auprès de l'IA-DASEN, à Créteil, ce qui allonge considérablement la durée de traitement des dossiers.

b. Le psychologue scolaire

Il accompagne les enseignants pour l'élaboration de réponses adaptés aux besoins de l'élève, en apportant un éclairage sur les stratégies d'apprentissage des élèves en difficulté.

5^{ème} psychologue en 6 ans par conséquent, le suivi des dossiers est difficile

Le RASED se limite, sur le plateau Briard, à la psychologue scolaire. Il n'y a pas de maître spécialisé.

La Ville alloue, chaque année, un budget au psychologue scolaire.

c. Les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap

A ce jour, 14 élèves sont accueillis pour 6 AESH à l'école élémentaire et 1 élève à l'école maternelle avec AESH, 3 sans AESH.

Malgré, les différentes sollicitations des écoles, des associations de Parents d'Elèves et de la Ville auprès de l'Inspection Académique, ces postes ne couvrent pas les besoins identifiés.

A la suite d'une pétition des parents d'élèves du collège Simone Veil, le sénateur est intervenu en posant une question écrite au ministre de l'Education. Cette démarche a permis une amélioration de l'accueil des élèves concernés.

V. LES POINTS FORTS ET LES POINTS FAIBLES DU TERRITOIRE

1. Les points forts

Les points forts sont :

- La proposition d'un accueil régulier ou occasionnel
- La couverture des structures dans la commune variée et répondant aux besoins des familles et équitablement réparties sur le territoire communal afin de limiter les déplacements quotidiens
- Les déplacements quotidiens facilités par le pédibus
- La satisfaction des familles par rapport aux services proposés
- Le bien-être des enfants qui est au cœur des projets et des offres
- Des jours et des horaires couvrant l'ensemble des besoins de familles
- Des équipes d'encadrement qualifiées, formées et compétentes, investies et à l'écoute des familles
- Des réunions permettant des échanges entre les différentes équipes des différentes structures pour mieux informer, orienter et former
- Le poste de coordination, permettant une meilleure qualité de service
- Une volonté politique de proposer une offre d'accueil et éducative de qualité
- L'ouverture toute l'année des structures d'accueil enfance
- Des services structurés qui permettent aux familles d'avoir un interlocuteur unique : le directeur
- Les modalités de communication et d'information des familles
- La mise en place d'une politique tarifaire
- Un soutien matériel apporté au psychologue scolaire
- Un développement numérique à l'école

2. Les points faibles

Les points faibles sont :

- Les locaux qui ne sont plus adaptés : partage des locaux à l'école maternelle avec l'accueil de loisirs
- La participation des préados et adolescents
- La participation des familles à la vie des structures enfance
- Le recrutement du personnel
- Le nombre d'AESH
- L'intervention des associations mandrionnes de part leur manque de ressources en personnel pour pouvoir proposer des actions sur les temps périscolaires.

Les associations sont sollicitées notamment par les accueils de loisirs depuis plusieurs années et sont intervenues pendant les temps extrascolaires. Ainsi, l'association Vélo Club de la Région de Mandres les Roses (VCRM) intervient chaque année auprès du Club Jeunes et la FCPE intervient lors des manifestations organisées par le service Enfance Jeunesse Population.

Par ailleurs, il est prévu de solliciter les associations sportives de la ville, Karaté Club, Boutchoux, Tennis Club, GFCM Basket, Football Club dans le cadre du projet de l'accueil de loisirs élémentaire. D'autres associations seront également sollicitées au cours de l'année et en fonction des projets (Infini Arts, Mandr'Art,).

VI. LES OBJECTIFS

3 axes pour garantir la continuité éducative et favoriser la réussite scolaire pour tous :

- Mobiliser tous les acteurs du territoire autour d'un projet commun en faveur de la réussite éducative
- Fédérer des actions communes
- Contribuer au bien-être de l'enfant et du jeune sur les temps scolaire, péri et extrascolaire grâce à des actions individuelles et collectives leur permettant d'acquérir une estime de soi et une confiance en soi, nécessaires à leur épanouissement et à leur réussite éducative

Objectif 1 : Aider l'enfant, l'élève à réussir et à s'épanouir sur les différents temps

- Offrir des locaux adaptés afin de contribuer à la réussite éducative
- Favoriser les apprentissages
- Développer et rendre accessible les pratiques culturelles, sportives, environnementales et numériques
- Respecter le rythme de l'enfant
- Accueillir les enfants/élèves sans discrimination
- Recruter du personnel et maintenir des équipes stables
- Aider l'enfant à devenir citoyen en leur donnant la parole

Objectif 2 : Développer l'offre en direction des 11/17 ans

- Prendre en compte les demandes et les souhaits des jeunes
- Développer les espaces de loisirs pour et avec les jeunes
- Renforcer la professionnalité de l'équipe d'animation
- Développer des projets avec les différentes communes du territoire

Objectif 3 : permettre une coopération entre tous les acteurs éducatifs

- Rechercher avec l'ensemble des acteurs une complémentarité éducative afin que chaque enfant puisse bénéficier d'une offre adaptée
- Développer les actions avec les associations de Parents d'Elèves
- Aider les familles en difficulté
- Rendre les actions plus visibles et lisibles
- Intégrer les associations de Parents d'Elèves dans la gouvernance du PEDT
-

VII. SYNTHÈSE DES OBJECTIFS EDUCATIFS

<i>Objectifs éducatifs</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Exemples d'actions</i>
	Offrir des locaux adaptés afin de contribuer à la réussite éducative	<ul style="list-style-type: none"> ○ Agrandir l'école et l'accueil de loisirs maternel ○ Soutenir les démarches en direction de la reconstruction du collège
	Complémentarité entre le PEDT et les projets d'école	<ul style="list-style-type: none"> ○ Faire du conseil d'école une instance partagée afin de développer des projets communs entre les temps périscolaire et scolaire et de construire ensemble ○ Transmettre aux équipes d'animation les projets d'école ○ Développer des échanges, rencontres entre les enseignants et les animateurs en lien avec le projet d'école ○ Mise à disposition d'animateurs auprès des enseignants afin de développer les projets ○ Développer des actions communes en lien avec les projets
	Favoriser les apprentissages	<ul style="list-style-type: none"> ○ Créer un service d'aide aux devoirs
		<ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en place en partenariat avec GPSEA : les micro-folies ○ Journée de la citoyenneté ○ Atelier lecture proposés par le CCAS ○ Stages sportifs ○ Tri sélectif

Aider l'enfant, l'élève à réussir et à s'épanouir sur les différents temps	Développer et rendre accessible les pratiques culturelles, sportives, environnementales et numériques	<ul style="list-style-type: none"> ○ Jardin potager ○ Atelier de recyclage ○ Formation à l'organisation d'une activité baignade et à la vigilance noyade
	Respecter le rythme de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le droit de ne rien faire ○ Un temps de repas au rythme de chacun ○ Un temps calme après le déjeuner ○ Organisation de la transition entre le scolaire et le périscolaire
	Accueillir les enfants/élèves sans discrimination	<ul style="list-style-type: none"> ○ Politique tarifaire ○ Cahier de suivi de l'enfant en situation de handicap ○ Mettre en place un tutorat pour l'accueil d'enfant en situation de handicap ○ Formation des animateurs à l'accueil des enfants en situation de handicap
	Recruter du personnel et maintenir des équipes stables	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place des CDD ○ Formations BAFA
	Aider l'enfant à devenir citoyen en leur donnant la parole	<ul style="list-style-type: none"> ○ Poursuite du CMJ ○ Actions contre le harcèlement
	Eduquer au goût, lutter contre le gâchis alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ateliers anti-gâchis ○ Mise en place de petits déjeuners ○ J'aime/j'aime pas ○ Pesée des aliments jetés

Objectifs éducatifs	Objectifs opérationnels	Exemples d'actions
	Prendre en compte les demandes et les souhaits des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place de projets adaptés aux 11/17 ans (diffusion d'un questionnaire) ○ Permettre aux jeunes d'élaborer eux-mêmes leurs loisirs ○ Proposition d'activités et sorties en soirée (vendredis et samedis), des week-ends
	Développer les espaces de loisirs pour et avec les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Création d'un city stade ○ Création d'un skate parc ○ Formations BAFA ○ Aide au permis de conduire ○ Création d'un espace détente

Développer l'offre en direction des 11/17 ans	Renforcer la professionnalité de l'équipe d'animation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Formation des équipes d'animation à l'accueil d'un public jeunesse ○ Stabilité de l'équipe d'animation ○ Echanges avec les communes du territoire
	Développer des projets avec les différentes communes du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ○ Activités, sorties mutualisées avec les communes du territoire ○ Projets communs à développer ○ Structures à mutualiser ○ Organisation de séjours mutualisés

Objectifs éducatifs	Objectifs opérationnels	Exemples d'actions
Permettre une coopération entre tous les acteurs éducatifs	Rechercher avec l'ensemble des acteurs une complémentarité éducative afin que chaque enfant puisse bénéficier d'une offre adaptée	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place d'un règlement en direction des familles ○ Echanges entre l'école et l'équipe d'animation sur les projets d'école et pédagogique ○ Règlement commun
	Développer les actions avec les associations de Parents d'Elèves	<ul style="list-style-type: none"> ○ Visite des restaurants scolaires ○ Participation aux commissions menus ○ Participation à la fête de la jeunesse
	Aider les familles en difficulté	<ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier les familles en difficultés ○ Transmission des dossiers au CCAS
	Rendre les actions plus visibles et lisibles	<ul style="list-style-type: none"> ○ Créer une page Facebook dédiée à l'enfance et à la jeunesse ○ Acquisition de nouveaux panneaux lumineux ○ Affichage des activités à l'entrée des structures
	Intégrer les associations de Parents d'Elèves dans la gouvernance du PEDT	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présence au comité de pilotage
	Favoriser les temps d'échanges et de pratiques entre les professionnels	<ul style="list-style-type: none"> ○ Maintien des réunions d'équipe et de direction ○ Concertation avec les enseignants ○ Mise en place de réunion de concertation entre les différents corps de métiers (ATSEM, agents d'entretien, animateurs)

VIII. L'ÉVALUATION DU PEDT

1. La structure de pilotage

Le comité de pilotage rassemble tous les acteurs éducatifs :

- Les élus et les représentants des services municipaux
- Les représentants des écoles
- Les représentants des parents
- Les représentants des associations
- Les représentants de l'Éducation Nationale
- Les représentants du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports
- Les représentants de la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne

Il a pour mission :

- L'élaboration du PEDT
- Le pilotage du PEDT
- L'évaluation du PEDT

2. Les comités de suivi

Ils seront organisés par thématiques.

Le travail de ces comités de suivi sera présenté à la commission Enfance Jeunesse Population.

Les critères d'évaluation seront mis en place en fonction des objectifs opérationnels définis lors des comités de suivi.

3. La coordination du projet

Cette mission est assurée par l'élue à l'Education et à l'Enfance accompagnée par la responsable du service Enfance Jeunesse Population.

IX. LE PLAN MERCREDI

La commune de Mandres-les-Roses souhaite inscrire son Plan Mercredi dans une démarche globale de son Projet Educatif Territorial 2022/2025.

Le Plan Mercredi doit être un cadre permettant d'offrir un accueil de qualité en direction des enfants de 3/11 ans.

Accueils de loisirs concernés

Accueil de loisirs maternel Ferme de Monsieur – rue des Princes de Wagram

Accueil de loisirs élémentaire les Charmilles – 1 rue Rochopt

Le Plan Mercredi nécessite une réelle concertation de tous les partenaires que sont les équipes enseignantes et d'animation, le tissu associatif de la ville, les familles... Il y a ainsi lieu de renforcer et de développer la cohésion de l'ensemble des partenaires.

Les objectifs visés

- ***Mettre en place une complémentarité et une cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant***
 - Présence des représentants des structures d'accueil aux conseils d'école

- Présenter aux équipes d'animation les objectifs des projets d'école
 - Développer le partenariat entre les services de l'Education Nationale en organisant des groupes de travail sur différentes thématiques : participation au programme Génération 2024
 - Développer des projets et des animations communs entre les temps scolaires et périscolaires : en partenariat avec GPSEA mise en place des microfolies
- **Permettre une collaboration entre les différents acteurs éducatifs**
 - Intégrer les différents acteurs éducatifs dans le suivi du PEDT
 - Mettre en place d'échanges quotidiens entre les directeurs d'écoles et les directeurs d'accueil de loisirs
 - Permettre la participation des directeurs d'accueil de loisirs aux équipes éducatives
 - Mettre en place d'un outil permettant de transmettre les informations nécessaires à chaque acteur
 - Réunions communes pour l'organisation des différents temps
 - Mettre en place un cadre et des règles de vie bien définis et lisibles par tous
 - Être en cohérence avec les différents règlements
- **Accueillir tous les publics et respecter chaque personne :**
 - Permettre l'inclusion des enfants en situation de handicap avec la mise en place d'un référent
 - Avoir un langage approprié en direction de l'enfant et de leurs familles
 - Valoriser l'image de l'enfant
 - Favoriser le respect d'autrui avec la mise en place de groupe de paroles
 - Favoriser le partage, les notions de solidarité, l'entraide grâce par exemple à des rencontres intergénérationnelles avec les 2 établissements de la commune accueillant des personnes âgées
 - Favoriser la responsabilisation et la prise d'initiative des enfants en leur permettant de s'investir personnellement dans les activités proposées
 - Identifier les familles en difficulté et les diriger éventuellement vers le CCAS
 - Poursuivre la politique tarifaire en « refondant » les tranches de quotient
- **Favoriser l'acquisition des apprentissages fondamentaux nécessaires à la vie quotidienne de l'enfant**
 - Mettre en place des ateliers qui vont favoriser l'apprentissage des gestes essentiels à la vie quotidienne par l'expérimentation
 - Développer l'autonomie par l'accompagnement de l'enfant et des encouragements

○ **Favoriser la diversité et la qualité des activités**

- Répondre aux besoins spécifiques de chaque tranche d'âge, constitution de groupe. Dans la mesure du possible, des locaux sont dédiés à chacun des groupes d'âge.
- Proposer un panel varié d'activités répondant à une thématique. Ces activités peuvent être sportives, manuelles, culturelles...
- Mettre en cohérence des projets d'école et des projets d'animation
- Favoriser la formation des équipes d'animation
- Permettre aux enfants de découvrir et pratiquer des activités nouvelles
- Permettre aux enfants de choisir selon leurs envies,
- Développer l'imaginaire de l'enfant à travers des sorties (théâtre, cinéma, musées...), l'intervention de différents partenaires (associations, intervenants extérieurs...), des jeux
- S'approprier un patrimoine culturel en mettant en valeur l'environnement proche sous forme par exemple de rallyes
- Apprendre à gérer son corps à travers des jeux d'équilibre, de force, de rapidité, d'adresse... ou par des activités manuelles de précisions (découpage, assemblage...)
- S'entourer d'intervenants spécialisés dans certains domaines et développer les partenariats avec les associations municipales, les communes avoisinantes
- Hygiène et équilibre alimentaire avec notamment un axe sur l'activité physique
- Permettre aux enfants d'être acteurs de leurs loisirs
- Solliciter l'avis des enfants, proposer des activités variées

Les activités

Des groupes sont constitués afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque tranche d'âges. Les groupes peuvent être amenés à être remaniés tout au long de l'année en fonction des effectifs. Les plannings proposés découlent de la grande thématique de l'année et offrent de multiples activités aussi bien sportives, manuelles, que culturelles et respectent le rythme de l'enfant. Ces plannings d'activités sont « affichés » et à disposition à l'entrée des structures ainsi que sur le site de la ville ou à l'accueil de la mairie.

La diversité des activités permet aux enfants de faire leur choix en fonction de leur envie, de l'activité ou en fonction des « copains ».

Les enfants peuvent également choisir de ne pas y participer. Des espaces sont aménagés et leur permettent ainsi de faire autre chose « librement » (coin bibliothèque, ludothèque, dinette...).

Des temps de repos et une sieste pour les plus petits sont également proposés.

Les associations

La ville a pour ambition de mettre en place un partenariat avec les différentes associations de la commune afin d'offrir une complémentarité éducative en direction des différents publics.

Les associations de la ville ont été sollicitées. Toutefois, ces dernières ayant peu de ressources humaines, il est difficile de compter sur leur intervention le mercredi. A ce jour et malgré les sollicitations de la commune, aucune association mandrionnes n'est en mesure d'intervenir le mercredi.